



FCPE 93



**SE-UNSA
93**



**Sud
Education**



**CGT 93
Educ'action**



**Snuipp
93/FSU**



**Snudi-FO
93**

Un membre de la CDA, représentant FCPE 93
(Commission des droits et de l'Autonomie)

Comité de liaison unitaire pour le
REEMPLOI DES EVS EN FIN DE CONTRAT

Salarié(e)s sous statut précaire

Nous nous battons pour :

- **UN VRAI METIER !!!**
- **UN VRAI STATUT !!!**
- **UNE VRAIE FORMATION !!!**
- **UN VRAI SALAIRE !!!**

NON NON NON, A LA PRECARITE !!!

Le 20 octobre dernier à Bobigny, Monsieur le Préfet a refusé de nous recevoir : il doit nous entendre !!!

SOYONS NOMBREUSES et NOMBREUX le :

MERCREDI 17 novembre à 16H

Préfecture de BOBIGNY

RASSEMBLEMENT UNITAIRE
EVS-PARENTS-ENSEIGNANTS

Nous exigeons dans l'immédiat :

LE RÉEMPLOI DE TOUS LES SALARIES SOUS CONTRATS PRECAIRES

Une délégation sera reçue à la préfecture à 17h00.
Une assemblée générale de compte rendu de la délégation
aura lieu ensuite à la Bourse du travail départementale.

Ainsi, le métier d'Auxiliaire de Vie Scolaire n'est toujours pas reconnu !

- Alors que l'accompagnement à l'école des élèves en situation de handicap est désormais un **DROIT** pour les familles (loi de 2005)...
 - Alors que la **CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie)** reconnaît et notifie ce **DROIT** à l'accompagnement par un **AVS** pour les élèves...
- Les personnels assurant ces missions d'accompagnement sont **TOUS** recrutés sous des contrats précaires, sans formation, **C'EST INTOLERABLE !**

QUELLES CONSEQUENCES AU BOUT DE 2 ANS ?

- **CES PERSONNES SE RETROUVENT AU CHOMAGE.**
- **LEURS COMPETENCES, DUREMENT ACQUISES, PERDUES.**
- **LES ELEVES CONTRAINTS DE S'HABITUER A UN(E) NOUVEL(LE) AVS.**

Les nouveaux recrutés comblent les vides laissés par les fins de contrat au lieu d'être affectés auprès d'élèves qui attendent souvent depuis de nombreux mois. **L'ÉTAT dénie un DROIT** reconnu par une **notification de la CDA**, il ne respecte pas ses obligations, il se met **DANS L'ILLÉGALITÉ !**

Il en va de même pour les personnels sous statut précaire exerçant d'autres fonction (aide à la direction, aux équipes pédagogiques...)

QUE VOULONS-NOUS ?

- **CES PERSONNELS VEULENT LA RECONNAISSANCE DE LEUR METIER, PAS LE RETOUR AU CHOMAGE !**
- **LES ECOLES VEULENT GARDER CES PERSONNELS QUI FONT PARTIE DE LEUR EQUIPE !**
- **LES PARENTS VEULENT GARDER LES PERSONNELS QUI ACCOMPAGNENT LEURS ENFANTS !**
- **LES FAMILLES QUI ATTENDENT UN AVS VEULENT QUE LES DROITS DE LEURS ENFANTS SOIENT RESPECTES !**

Extraits de lettres de parents :

| | |
|--|---|
| « Je suis la maman de L.. Je n'aimerais pas que l'EVS de ma fille soit remplacée par une novice, parce que Mme F. est déjà habituée à ma fille, et ça depuis 2 ans. (...) Alors s'il vous plaît donnez une chance à ma fille de continuer une année scolaire normale avec son EVS. (...)» | « Je suis le papa de J. qui a 6 ans, qui est au CP. Depuis que Melle S. est à ses côtés, nous avons constaté une grande évolution (...) Ce n'est pas facile d'avoir un enfant autiste, mais quand je vois les progrès d'intégration que mon fils a faits, je suis heureux et je souhaiterais que Melle S continue à être à ses côtés (...) Ne pas renouveler le contrat de Melle S c'est détruire tout le travail qui a été fait, et aussi détruire l'expérience acquise par Melle S.(...) » |
| « Depuis 2 ans, Mme F. est l'AVS de mon enfant, s'occupe de lui quotidiennement, connaît ses besoins et surtout sa progression mieux que n'importe quelle autre personne (...) Mon fils aura peut-être une remplaçante, mais le travail se fera de zéro et sur le plan personnel ça ne sera pas facile (...) Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ma demande (...)» | « Le contrat de l'auxiliaire de vie scolaire de mon fils se termine le 31/07/2010. Grâce à l'aide de Mme B. mon fils a pu poursuivre ses efforts en milieu scolaire et évoluer. C'est pourquoi je vous demande de reprendre Mme B. en tant qu'auxiliaire de vie scolaire. » « Mes deux enfants ont une notification d'orientation en IME depuis la rentrée 2009-2010. (...) La solution de maintien à l'école maternelle avec une AVS est une solution à défaut de place adaptée à leurs besoins. (...) Mais leurs AVS Mme F. et Mme D. arrivent à la fin de leur contrat. Sans leurs auxiliaires de vie scolaire, qui les connaissent bien après une expérience de plus de deux ans de travail avec eux, je n'ai aucun espoir qu'ils en tirent bénéfice (...) » |

RÉEMPLOI DES EVS EN FIN DE CONTRAT: NOUS SOMMES TOUS CONCERNES !

TOUS AU RASSEMBLEMENT UNITAIRE :

MERCREDI 17 novembre 16 h A la Préfecture de Bobigny